

Extrait du Nice Premium

<http://www.nice-premium.com>

Les élections italiennes à Nice

- Politique -

Date de mise en ligne : jeudi 30 mars 2006

Nice Premium



Du 22 au 26 mars, les 3.520.809 italiens résidant à l'étranger, dont 2.039.149 résidant en Europe, ont reçu par voie postale, le matériel qui leur permettra de voter aux prochaines élections politiques des 9 et 10 Avril 2006.

En effet, à l'étranger on ne vote pas dans des sièges électoraux mais par correspondance donc la condition indispensable pour exercer son droit de vote est celle d'être inscrit au registre des italiens résidents à l'étranger : « AIRE ».

Si le plis électoral n'est pas parvenu au plus tard le 26 mars 2006 l'électeur doit s'adresser au Consulat afin de vérifier son inscription au registre et éventuellement retirer un duplicata du dossier électoral.

En tout état de cause les bulletins de vote devront parvenir au Consulat, par voie postale, au plus tard le 6 avril 2006 avant 16h00, heure limite après laquelle tous plis électoral sera détruit.

Pour toute difficulté, les électeurs italiens pourront s'adresser au Consulat ou au COMITES (Comité des Italiens à l'Etranger), pour l'heure ce qui est important est que ce droit de vote conquis après 50 ans de lutte soit réellement couronné de succès par une importante participation.

IMPORTANT : pour cette occasion le Consulat Italien à Nice restera ouvert jusqu'aux élections de 9h00 à 17h00 du lundi au vendredi et de 9h00 à 12h00 le samedi 1er avril et le dimanche 2 avril.

Info Line Consulat General d'Italie :

04 92 14 41 03 - 17 - 18 du lundi au vendredi

06 03 69 03 57 le samedi et le dimanche

Le Ministère des affaires étrangères poursuit sa campagne d'information sur les modalités de vote à l'étranger établissant des numéros de téléphone gratuits qui permettront d'accéder à des informations sur les élections :

D'un poste fixe, composer le 00 39 06 97 74 21 03

D'un portable, le 00 44 76 24 80 09 78 (valable aussi pour les sms)